



Déclaration CFDT-VNF – CSSCT Centrale extraordinaire du 7 janvier 2026

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

Impact de la loi spéciale sur le budget et les recrutements 2026

La CFDT-VNF souhaite, à l'occasion de cette CSSCT centrale, faire part de ses préoccupations persistantes concernant la situation actuelle de l'établissement, dans un contexte marqué par la mise en place de la loi spéciale et par des contraintes budgétaires fortes en ce début d'année.

Si la loi spéciale avait vocation à garantir la continuité de l'action publique, force est de constater que ses modalités de mise en œuvre continuent de susciter de nombreuses inquiétudes parmi les personnels. L'absence de visibilité claire sur les moyens alloués à VNF, ainsi que sur les arbitrages budgétaires à venir, crée un climat d'incertitude préjudiciable, tant pour les conditions de travail que pour la prévention des risques professionnels.

Ces incertitudes ont des répercussions directes sur l'organisation des services et sur la capacité de l'établissement à remplir ses missions. Elles se traduisent notamment par des interrogations fortes sur les recrutements prévus en ce début d'année. Les retards, gels ou redimensionnements de recrutements, dans des équipes déjà fragilisées par des sous-effectifs chroniques, font peser des risques accrus sur la charge de travail des agents, leur santé et leur sécurité.

La CSSCT ne peut ignorer l'impact potentiel de ces choix budgétaires sur les conditions de travail, la prévention de la pénibilité, la gestion des risques psychosociaux et, plus largement, sur la sécurité des personnels. Il est indispensable que des garanties claires soient apportées, tant sur le maintien des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services que sur les moyens dédiés à la prévention en santé et sécurité au travail.

La CFDT-VNF demande que des éléments précis et actualisés soient présentés concernant :

- les impacts concrets de la loi spéciale sur le budget de VNF ;
- les conséquences attendues sur la politique de recrutement et de remplacement des personnels en 2026 ;
- les mesures envisagées pour prévenir toute dégradation des conditions de travail et de la santé des personnels.

Elle réaffirme enfin que la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels doivent rester une priorité absolue, y compris et surtout dans un contexte budgétaire contraint.

Plan d'actions national RPS

Concernant le plan d'actions national sur les RPS, vous nous avez transmis les documents le 29 décembre pour une consultation ce jour, sachant que pour beaucoup d'élus la reprise du travail était ce lundi. Nous notons également, qu'à l'inverse des COPILS locaux, le secrétaire de la CSSCT Centrale n'a pas été associé au COPIL en charge de l'élaboration de ce plan d'actions. Nous le regrettons d'autant plus que cette demande avait été formulée sans objection de votre part initialement.

La CFDT-VNF propose que ce point soit requalifié en point d'information pour donner lieu à des échanges constructifs permettant aux organisations syndicales d'exprimer et d'expliciter leurs demandes d'amendements.

Dans un second temps, la consultation pourrait être organisée sur la base d'un plan d'actions modifié transmis dans des délais raisonnables en intégrant, nous le souhaitons, les amendements des organisations syndicales qui feraient consensus.

PCC et CMI

Concernant les PCC et les CMI, la CFDT-VNF souhaite, lors d'une prochaine CSSCT-C et/ou CSA Central, un point d'information à la suite du retour d'expériences de mise en fonction des premiers PCC dans leur configuration finale. En effet, dans les échanges locaux, les représentants du personnel s'interrogent et parfois même s'inquiètent des évolutions de ces projets par rapport à ceux initialement présentés. Au niveau central, aucune discussion n'a eu lieu depuis le lancement de ce projet de modernisation alors que des évolutions significatives sont annoncées tant pour ceux déjà en place que pour ceux à venir. Ces évolutions et les moyens budgétaires finalement alloués auront un effet indéniable sur l'organisation et les conditions de travail dont ne peut se soustraire la CSSCT Centrale.

Pour conclure cette déclaration, en ce début d'année, les représentants de la CFDT-VNF adressent leurs meilleurs vœux à l'ensemble du personnel. Nous souhaitons que l'année à venir soit marquée par un dialogue social de qualité, des avancées concrètes en matière de conditions de travail et une reconnaissance juste de l'engagement de chacun.

Nous formulons également le vœu que cette nouvelle année puisse apporter un peu de sérénité dans les services, que la direction puisse mettre fin à sa volonté d'aller toujours plus vite et d'en demander toujours plus avec des moyens, loin d'être à la hauteur de ses objectifs et de ceux qu'elle fixe aux personnels.

Les représentants de la CFDT-VNF à la CSSCT-C